

2016 -2021

# *Plan de législature*

**Garantir l'attractivité de l'Association en tant qu'employeur**

**Disposer des outils et de l'équipement nécessaires**

**S'impliquer au niveau régional et dans l'organisation policière vaudoise**

**Garantir la transparence de l'information**

**Regrouper les services de protection civile, défense incendie et police**

**Mettre en place une gestion de la qualité**

## Préambule

Dans la continuité du précédent exercice, le Comité de Direction se doit d'adopter un plan de législature pour la période 2016-2021 voué, d'une part, à mettre en exergue les défis à court, moyen termes et, d'autre part, à traduire ses intentions pour les relever.

Ce plan de législature répond également, sur le plan institutionnel, aux exigences de l'art. 24, let. A, des Statuts de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" (ci-après l'Association), lequel prévoit que le Comité de Direction "doit veiller au respect des buts de l'Association et à l'exécution des tâches de celle-ci, conformément aux décisions du Conseil intercommunal".

Enfin, ce plan constitue un instrument de planification et de conduite politique, qui a pour but de guider l'action de l'Association pour la durée de la législature.

Dans un contexte mouvementé marqué par le départ du Commandant Séchaud en 2012 et l'arrivée du Commandant Schaer en 2013, la législature 2011-2016 se prévaut cependant de la concrétisation de deux objectifs d'importance cruciale pour l'Association, à savoir :

- l'intégration de nouveaux locaux permettant de regrouper les différents services, de faire bénéficier le public d'un accueil adéquat et d'offrir aux collaborateurs des conditions de travail correspondant aux normes en vigueur;
- l'obtention de l'accréditation définitive dans le cadre de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Outre ces deux objectifs capitaux, la législature écoulée a également permis de soigner et développer les relations avec les représentants des Communes partenaires et d'accorder une attention toute particulière aux collaborateurs de l'Association et à leurs besoins. Ces deux points feront cependant l'objet d'une consolidation et d'une optimisation durant la législature 2016-2021.

Les membres du Comité de Direction de gauche à droite : Michel Farine, Président, Ecublens; Jean-Pierre Aeby, Bussigny; Nicole Cattano, Villars-Sainte-Croix; Olivier Golaz, Renens; Isabelle Steiner, Vice-présidente, Chavannes-près-Renens; Marcel-André Panzera, Saint-Sulpice; Pierre Mühlethaler, Crissier. Le municipal de Prilly n'est pas représenté sur la photo.





## Forces et faiblesses

Parvenue désormais à maturité, l'Association est à même de remplir ses missions sécuritaires avec soin, professionnalisme et crédibilité. Ancrée territorialement sur l'ensemble du District, elle connaît parfaitement les problématiques et enjeux de celui-ci, ce qui lui permet de bénéficier d'une excellente maîtrise des réalités du terrain.

Malgré cette note positive et encourageante, l'Association est consciente des difficultés rencontrées en termes de recrutement et de concurrence existant entre corps de police. Elle est, par ailleurs, au fait des ajustements nécessaires en matière de communication avec les représentants des Communes et avec la population du District.





## Opportunités et risques

L'évolution démographique et économique du District de l'Ouest lausannois constitue à la fois une formidable opportunité pour l'Association, mais également un risque en termes sécuritaires.

Elle devra ainsi non seulement capitaliser les efforts consentis lors de la précédente législature, mais également développer ses acquis pour répondre aux nouveaux besoins sécuritaires du District à l'horizon 2020-2025.

L'Association devra en sus veiller à demeurer un partenaire proche de chaque commune malgré son ancrage à l'échelle du District, chaque partenaire communal contribuant à l'édification de l'appareil sécuritaire du District de l'Ouest lausannois, notamment sur le plan financier.

Si l'idée d'une union entre les services de protection civile, de défense incendie et secours et ceux de police semble déjà avoir germé dans l'esprit des représentants des autorités communales, la législature 2016-2021 devrait pouvoir permettre de la concrétiser. En effet, le regroupement de ces trois entités permettrait assurément d'asseoir définitivement l'Association dans le paysage sécuritaire régional, voire cantonal.

### **Garantir l'attractivité de l'Association au travers d'une politique des ressources humaines novatrice et attrayante**

Avec près de 160 collaborateurs, l'Association constate au quotidien l'importance des questions liées à la politique des ressources humaines, de leur anticipation et de leur traitement adéquat, quelle qu'en soit leur nature.

Confrontée aux changements de paradigmes générationnels - notamment avec l'émergence de la génération Y -, évoluant dans un marché de l'emploi restreint et concurrentiel, particulièrement au niveau des policiers-ères, l'Association fait du recrutement et de la fidélisation des collaborateurs-trices, un objectif prioritaire et permanent.

A cet effet, l'Association doit adopter une politique RH adaptée à son environnement, d'une part en disposant d'une politique salariale compétitive, en cohérence avec l'organisation policière vaudoise, ainsi que d'un règlement du personnel adapté au contexte juridico-social actuel ; d'autre part, elle doit poursuivre la mise en place de mesures novatrices - notamment en matière de culture d'entreprise, de management et d'accompagnement -, à même de renforcer auprès du personnel le sentiment d'appartenance à l'Association.

### **S'assurer que l'Association dispose des outils et de l'équipement nécessaires à la coordination et à la cohérence de l'organisation policière vaudoise**

L'évolution des pratiques policières est de plus en plus liée à l'évolution rapide et permanente des technologies, tels que l'informatique, les systèmes de communication, les équipements métiers. Ce constat implique une attention particulière et anticipatoire sur les développements initiés et futurs au sein de l'organisation policière vaudoise, ceux-ci visant, conformément à la LOPV, à renforcer la coordination et l'interopérabilité des moyens.

Il est donc essentiel, par souci de cohérence et de crédibilité au sein de l'OPV, que l'Association dispose des outils et de l'équipement propres à une organisation policière moderne et efficace.

### **L'Association s'engage à être une actrice-clé au niveau régional et dans le cadre de l'organisation policière vaudoise**

La sécurité doit être considérée comme une composante incontournable à tous projets d'importance régionale, qu'ils s'inscrivent sur le court terme, telle une manifestation de grande ampleur, ou à long terme, telle l'implémentation de nouveaux quartiers.

De ce fait, l'Association doit être partie prenante de la dynamique de l'Ouest lausannois et de son évolution, tout comme elle doit l'être à l'échelon du canton, notamment pour y défendre ses intérêts en matière de politique sécuritaire.

Ainsi, l'interactivité de l'Association doit être assurée par l'intermédiaire de ses collaborateurs et de ses élus, au travers de l'implication intensive de ceux-ci dans le cadre de groupes de travail à l'échelon régional et cantonal, tant techniques que politiques.



## Mettre en place un système global de gestion de la qualité

L'obtention de l'accréditation par l'Association est, conformément aux exigences de la LOPV, gage de qualité en matière d'organisation et de fonctionnement. Il est cependant encore difficile d'évaluer qualitativement et de façon effective, les prestations fournies globalement et spécifiquement par la POL au profit de la population, des communes associées, et de ses partenaires.

Partant du précepte entrepreneurial que « *la satisfaction du client passe également par la motivation du personnel et la rentabilité pour l'entreprise* », l'Association, dans une perspective d'amélioration continue et permanente, tient à développer et mettre en œuvre une gestion globale de la qualité afin de s'assurer une maîtrise optimale de ses prestations et de son fonctionnement, tant à l'externe qu'à l'interne.

## Garantir la transparence de l'information

Devant composer entre les demandes des partenaires communaux et le respect des bases légales inhérentes aux Associations, mais également celles relatives à l'activité policière, l'Association se trouve souvent tiraillée entre l'envie de satisfaire un intérêt compréhensible à la question sécuritaire et l'obligation d'une retenue légalement requise.

Elle se doit néanmoins d'être à l'écoute et de répondre aux intérêts de partenaires communaux aussi précisément que les contraintes légales l'autorisent et d'évoluer en bonne intelligence dans le respect des intérêts communs. A ce titre, l'Association tient à intensifier l'information, respectivement sa communication, par la mise en place d'une structure et d'outils dédiés, adaptés aux besoins actuels et futurs d'une communication moderne et efficace.

## Regrouper les services de protection civile, de défense incendie et secours et de police

Si une amorce de réflexion relative au regroupement des services de protection civile, de défense incendie et secours, et ceux de police a d'ores et déjà été initiée, la législature à venir permettra de la concrétiser, offrant ainsi à l'Association une assise définitive dans le paysage sécuritaire de l'Ouest lausannois et vaudois.



